

Délibération N°2023-007-BC

Date de convocation : 4 janvier 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

Zone de Trievin à Plouvorn – Acquisition d'une parcelle

L'an deux mil vingt-trois, le 10 du mois de janvier à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme CLAISSE Laurence

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme Marie Claire HENAFF

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre de l'extension future de la zone de Trievin à Plouvorn, la parcelle G 1445 représentant l'ancien tracé de la voie ferrée n'avait pas été acquise. Plan en annexe.

Le 15 décembre 2022, la commune de Plouvorn a délibéré afin de céder gratuitement cette parcelle à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes souhaite donc acquérir le terrain appartenant à la commune de Plouvorn :

Parcelle concernée	Vendeur	Surface totale	Prix
G 1445	Commune de Plouvorn	1 211 m ²	A titre gratuit

Le prix d'achat étant inférieur à 180.000 €, l'avis des domaines n'est pas requis.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Décide de faire l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle G 1445 d'une surface de 1 211 m² située sur la commune de Plouvorn appartenant à la commune de Plouvorn, hors droits et hors frais liés à l'acquisition.**
- **Décide que la CCPL prendra à sa charge les frais annexes à cette acquisition.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 12 janvier 2023.

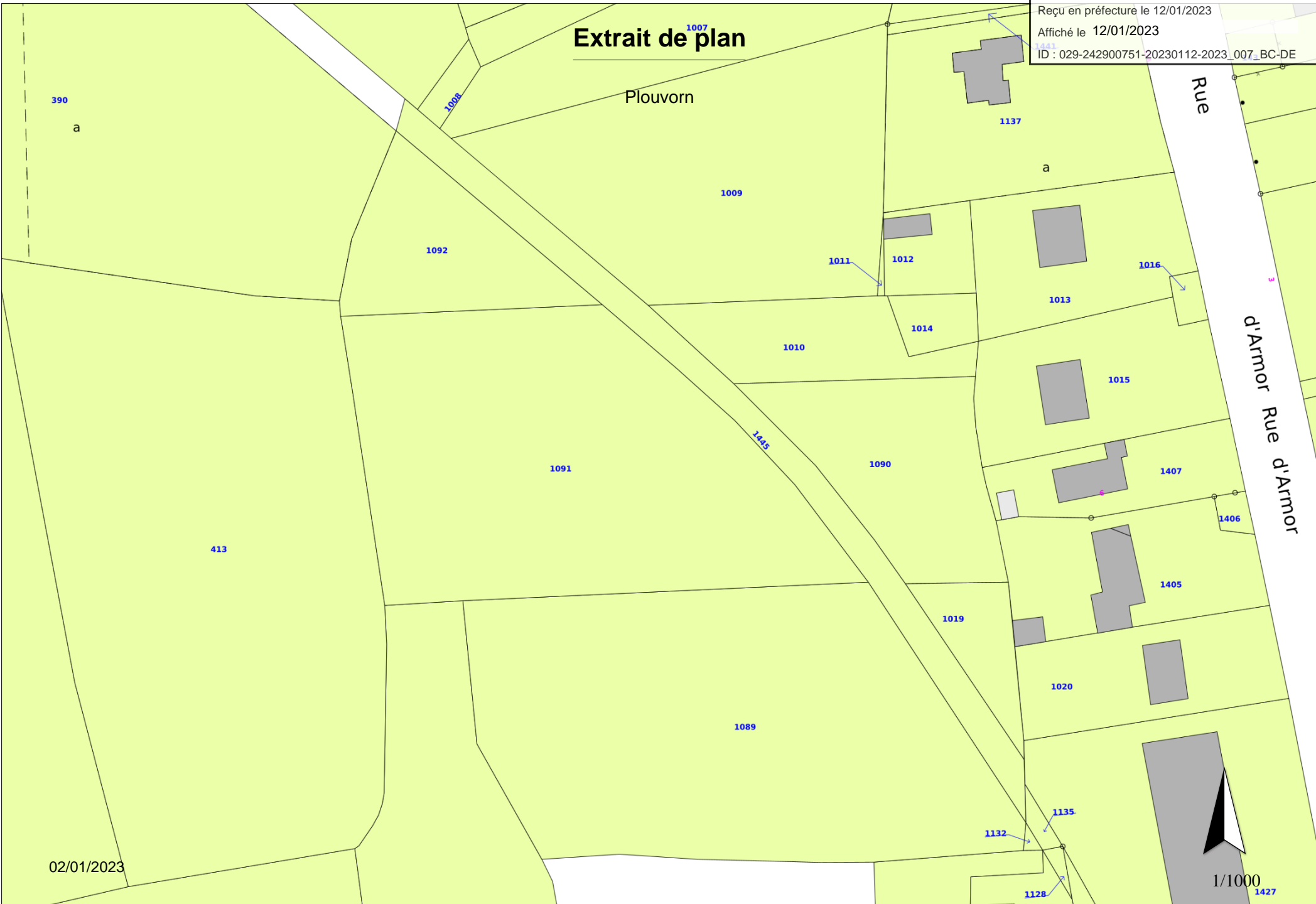
La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.



Le Président,
Henri BILLON.



Extrait de plan



02/01/2023

1/1000